

SEANCE du : **19 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques

**Horodateurs : mise en place de l'application EASYPARK****Documents annexés et présentés en séance.**

Bruno COTHOUIS présente le dossier.

En complément du paiement par carte bancaire proposé sur les horodateurs actuels, la Ville de Bressuire souhaite offrir aux citoyens la possibilité d'un autre moyen de paiement via l'application EASYPARK.

Il s'agit d'une application dématérialisée du stationnement. Elle est la seule application qui est intégrée dans les ordinateurs de bord de certains véhicules (Renault, Mercedes, ...) et que l'on peut retrouver sur Carplay et sur Android Auto.

Easypark prend en charge l'intégralité des frais bancaires et la collectivité reçoit 100% des recettes liées au stationnement.

Aujourd'hui, Easypark couvre + de 100 villes en France (Angoulême, Bordeaux, la Roche-sur-Yon, Limoges, ...) et l'inscription pour le particulier est intuitive et paramétrable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le contrat de gestion du stationnement par mobile
- **DE VALIDER** la convention de mandat confiée à EASYPARK pour l'encaissement des droits de stationnement par téléphone mobile

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou à son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,


Emmanuelle MÈNARD